



FFvolley

COMMISSION FEDERALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°16 DU 17 AVRIL 2023
(Réunion télématique)

SAISON 2022/2023

Présents :

Pierre MERCIER, Responsable du Pôle Sportif

Michel COZZI, Président de la CFS,

Cédric AMBS, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC, Jérôme MIALON, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT, membres de la commission.

Excusé :

Bertrand LEYS, membre de la commission.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY, Responsable du Secteur Sportif

Boris DEJEAN (attaché à la CFS)

Johan SOUMY (attaché à la CFA).

La Commission Fédérale Sportive valide le nombre collectifs engagés en coupe de France M13 et informe de la répartition du nombre collectifs à qualifier par Ligue Régionale pour la phase de zone.

Collectifs M13 par Ligue engagés et nombre de collectifs qualifiés par Zone :

Zone 1 (Bretagne – Normandie – Centre Val de Loire - Pays de la Loire)

Clubs MASCULINS engagés :

PAYS D'AURAY VOLLEY-BALL	Ligue BRETAGNE
ASS SP CULT PLANCOETINE	Ligue BRETAGNE
VANNES VOLLEY 56	Ligue BRETAGNE
BEACH SPORT ORLEANS	Ligue CENTRE-VAL DE LOIRE
MAROMME CANTELEU VOLLEY 76	Ligue NORMANDIE
CAEN VOLLEY-BALL	Ligue NORMANDIE

Nombre de places qualificatives par ligue pour la phase inter-zone :

Ligue BRETAGNE – 3 places
 Ligue CENTRE-VAL DE LOIRE - 1 place
 Ligue NORMANDIE – 2 places

Clubs FEMININS engagés :

MONTGERMONT VOLLEY-BALL CLUB 1	Ligue BRETAGNE
MONTGERMONT VOLLEY-BALL CLUB 2	Ligue BRETAGNE
PAYS D'AURAY VOLLEY-BALL	Ligue BRETAGNE
SMOC ST-JEAN DE BRAYE	Ligue CENTRE-VAL DE LOIRE
ELAN SPORTIF DE CARPIQUET DE VOLLEY	Ligue NORMANDIE
MAROMME CANTELEU VOLLEY 76	Ligue NORMANDIE
ASPTT LAVAL 1	Ligue PAYS DE LA LOIRE
ASPTT LAVAL 2	Ligue PAYS DE LA LOIRE
LES NEPTUNES NANTES VOLLEY ASSOCIATION	Ligue PAYS DE LA LOIRE

Nombre de place qualificatives par ligue pour la phase inter-zone :

Ligue BRETAGNE – 2 places
 Ligue CENTRE-VAL DE LOIRE - 1 place
 Ligue NORMANDIE – 1 place
 Ligue PAYS DE LA LOIRE – 2 places

A l'issue de la phase inter-zone deux équipes masculines et trois équipes féminines de cette zone seront qualifiées pour la phase finale de la compétition.

Zone 2 (Bourgogne Franche-Comté – Grand Est – Ile de France – Hauts de France)

Clubs MASCULINS engagés :

TOUQUET A.C. VOLLEY-BALL AND BEACH 1	Ligue HAUTS-DE-FRANCE
TOUQUET A.C. VOLLEY-BALL AND BEACH 2	Ligue HAUTS-DE-FRANCE
DUNKERQUE GRAND LITTORAL V.B.	Ligue HAUTS-DE-FRANCE
LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE	Ligue HAUTS-DE-FRANCE
AS. SP DE SARTROUVILLE 1	Ligue ILE-DE-FRANCE
AS. SP DE SARTROUVILLE 2	Ligue ILE-DE-FRANCE
VAIRES BEACH VOLLEY 1	Ligue ILE-DE-FRANCE
VAIRES BEACH VOLLEY 2	Ligue ILE-DE-FRANCE
PUC VOLLEY-BALL	Ligue ILE-DE-FRANCE
ANTONY VOLLEY	Ligue ILE-DE-FRANCE
SPORTING CLUB NORD PARISIEN	Ligue ILE-DE-FRANCE

SAINT-CLOUD PARIS SF	Ligue ILE-DE-FRANCE
PANTIN VOLLEY	Ligue ILE-DE-FRANCE
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	Ligue ILE-DE-FRANCE

Nombre de place qualificatives par ligue pour la phase inter-zone :

Ligue HAUTS-DE-FRANCE – 3 places

Ligue ILE-DE-FRANCE – 6 places

Clubs FEMININS engagés :

ASVB YUTZ THIONVILLE	Ligue GRAND EST
DUNKERQUE GRAND LITTORAL V.B.	Ligue HAUTS-DE-FRANCE
PUC VOLLEY-BALL	Ligue ILE-DE-FRANCE
UNION SPORTIVE CONFLANS	Ligue ILE-DE-FRANCE
AS. SP DE SARTROUVILLE	Ligue ILE-DE-FRANCE
ANTONY VOLLEY	Ligue ILE-DE-FRANCE

Nombre de place qualificatives par ligue pour la phase inter-zone :

Ligue GRAND EST – 1 place

Ligue HAUTS-DE-FRANCE – 1 place

Ligue ILE-DE-FRANCE – 2 places

A l'issue de la phase inter-zone trois équipes masculines et deux équipes féminines de cette zone seront qualifiées pour la phase finale de la compétition.

En cas de place supplémentaire, une quatrième place sera attribuée à la Zone 2 masculine.

Zone 3 (Nouvelle Aquitaine – Occitanie)

Clubs MASCULINS engagés :

AL VILLENEUVE SUR LOT 1	Ligue NOUVELLE AQUITAINE
AL VILLENEUVE SUR LOT 2	Ligue NOUVELLE AQUITAINE
RE BEACH CLUB	Ligue NOUVELLE AQUITAINE
SAINTES VOLLEY-BALL-SVB	Ligue NOUVELLE AQUITAINE
NIMES VOLLEY-BALL	Ligue OCCITANIE
VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES	Ligue OCCITANIE
ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL	Ligue OCCITANIE

Nombre de place qualificatives par ligue pour la phase inter-zone :

Ligue NOUVELLE AQUITAINE – 2 places

Ligue OCCITANIE – 1 place

Clubs FEMININS engagés :

VOLLEY BALL CLUB ROYAN	Ligue NOUVELLE AQUITAINE
VOLLEY-BALL GRUISSAN	Ligue OCCITANIE
NIMES VOLLEY-BALL	Ligue OCCITANIE
MURET VOLLEY-BALL	Ligue OCCITANIE
A.S. DE L'UNION VOLLEY-BALL	Ligue OCCITANIE

Nombre de place qualificatives par ligue pour la phase inter-zone :

Ligue NOUVELLE AQUITAINE – 1 place

Ligue OCCITANIE – 2 places

A l'issue de la phase inter-zone deux équipes masculines et deux équipes féminines de cette zone seront qualifiées pour la phase finale de la compétition.

Zone 4 (Auvergne Rhône-Alpes - Provence Alpes Côte d'Azur – Corse)

Clubs MASCULINS engagés :

AS CANNES VOLLEY-BALL 1	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
AS CANNES VOLLEY-BALL 2	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MARSEILLE VOLLEY 13	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MARTIGUES VOLLEY-BALL	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
NICE VOLLEY-BALL	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
VOLLEY-BALL ARLESIEN	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
AUBAGNE CARNOUX VOLLEY-BALL	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
FREJUS VAR VOLLEY	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Seule la ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR est présente dans la zone 4, il n'y aura pas de phase inter-zone.

A l'issue de la phase régionale trois équipes masculines de cette zone seront qualifiées pour la phase finale de la compétition.

Clubs FEMININS engagés :

V.B. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MANDELIEU LA NAPOULE V.B.	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MARSEILLE VOLLEY 13	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MARTIGUES VOLLEY-BALL	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
SAINTE-MAXIME COGOLIN VOLLEY	Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nombre de place qualificatives par ligue pour la phase inter-zone :

Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – 1 place

Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – 3 places

A l'issue de la phase inter-zone deux équipes féminines de cette zone seront qualifiées pour la phase finale de la compétition.

Organisation de la phase régionales :

Chaque Ligue Régionale est libre de son calendrier et du nombre de tours organisés selon le nombre de collectifs engagés et le nombre de places retenues par la phase inter-zone.

Le nom du ou des collectifs qualifiés pour la phase inter-régionale doit parvenir par mail à la Commission Fédérale de Beach (ccbeach@ffvb.org) et à la Commission Fédérale Sportive (bdejean.ccs@ffvb.org) avant le **7 juin 2023**.

La phase inter-zone est implantée les **17 et 18 juin 2023** avec une implantation par défaut le **dimanche 18 juin 2023 à 11h**.

Organisateurs des Finales Four des championnats de France de Nationale 2 et 3 Féminins et Masculins.

Après son appel à candidature pour l'organisation d'un final four du Championnat de France N2/N3, la Commission Fédérale Sportive a reçu 3 dossiers.

- Pour la N2F : Le club des Neptunes de Nantes (Ligue des Pays de la Loire).
- Pour la N2M : Le club du Volley-Ball Arlésien (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur).
- Pour la N3F : Le club du Volley Club Liévin (Ligue des Hauts de France) postule uniquement en cas de qualification au final four.

Pour la nationale 2, la CFS confirme donc l'organisation aux seuls clubs candidats.

Pour les clubs de N3F et M, la CFS laisse la possibilité de postuler à l'organisation jusqu'au 16 mai 2023 prochain. Passé ce délai et en l'absence de candidature, la CFS, conformément à l'article 8 du RPE, procèdera à un tirage au sort parmi les clubs qualifiés pour définir un organisateur. Toutefois, pour la N3F, la priorité sera donnée au club de Liévin pour l'organisation du Final four pour la N3F.

Le Président de la CFS
M. Michel COZZI

Le Secrétaire de Séance
M. Thierry MINSSEN